



COURSE SOLIDAIRE FÉMININE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



COURSE À PIED ET MARCHÉ NORDIQUE 5 KM



DIMANCHE 10 MARS 2024

DÉPART

MARCHÉ : 9H30

COURSE : 11H00

7€ POUR LA COURSE

5€ POUR LA MARCHÉ

PARC DE LA HOTOIE

AMIENS

CHALLENGES ENTREPRISES ET COLLÈGES/LYCÉES/CFA

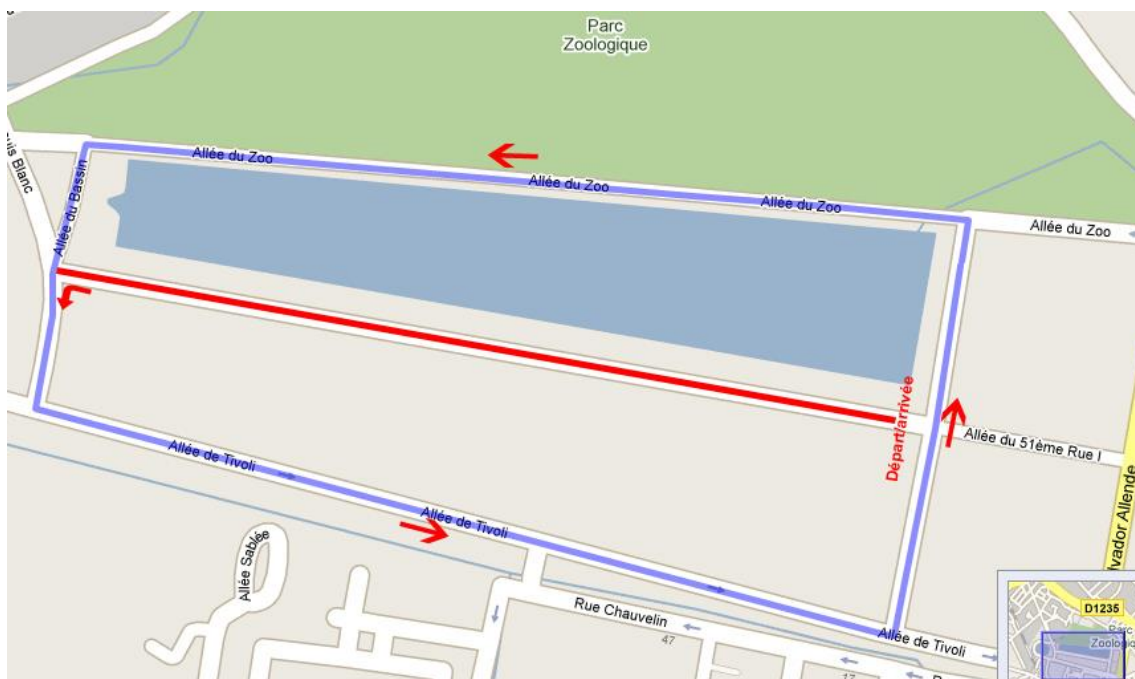
Informations et inscriptions : www.uscathle.org/solidaire



Course Solidaire Femmine



PARC DE LA HOTOIE - AMIENS



PARCOURS de la COURSE (5 km) :

(Le parcours de la marche nordique comprend en plus le tour du bassin circulaire)

1. Allée centrale
 2. Trois grands tours (Allée de Tivoli, Allée du 51^{ème} RI, Allée du Zoo, Allée du bassin sur le trottoir entre les arbres)
 3. Allée centrale
- Ravitaillement sur la grande boucle (eau) et à l'arrivée (eau et nourriture)

REGLEMENT

GENERALITES

- Les épreuves sont ouvertes aux féminines à partir de la catégorie minimess (**nées en 2010 ou avant**)
- **RESPONSABILITE CIVILE** : les organisateurs bénéficient, en tant qu'affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, d'une assurance responsabilité civile auprès **MAIF** sous le numéro 4121633J par l'intermédiaire de **AIAC, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS**
- **INDIVIDUELLE ACCIDENT** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrentes renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrentes s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette journée.
- Chaque concurrente s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription ou en s'inscrivant en ligne.
- Chaque concurrente s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place selon la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

MARCHE NORDIQUE DECOUVERTE DE 5,4 KM

- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour la marche nordique car c'est une épreuve sans classement. Un avis médical reste conseillé.

- Des bâtons seront disponibles en prêt dans la limite des stocks disponibles et sur présentation d'une pièce d'identité.
- Montant de l'inscription : **5 €** (inscriptions en ligne ou par courrier postal - pas d'inscriptions sur place)
- **Séance d'initiation à 9 heures**
- **Départ à 9 heures 30.**

COURSE DE 5 KM

- Les participantes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) doivent présenter leur licence de la saison en cours. Les participantes non-adhérentes à la F.F.A. doivent fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition**, datant de moins d'un an ou une photocopie de ce certificat.
- Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut **attester** avoir rempli avec son enfant mineure le **questionnaire de santé** relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- **Sont autorisées également les licences FSCF, FSGT et UFOLEP mention Athlétisme** uniquement.
- **CHALLENGE « ENTREPRISES »** : l'équipe est constituée de 4 collègues minimum.
- **CHALLENGE « Collèges-Lycées-CFA »** : l'équipe est constituée de 4 élèves ou apprenties minimum.
- Montant de l'inscription : **7 €** (inscriptions en ligne ou par courrier postal - pas d'inscriptions sur place)
- **Départ à 11 heures.**

Tél : 06.82.27.09.85

Mail : jyevrard@laposte.net

Réservé à l'organisation

INSCRIPTION à la COURSE SOLIDAIRE FEMININE

Dimanche 10 mars 2024

Parc de la Hotoie - Amiens

MARCHE NORDIQUE (5 €) COURSE (7 €)

(cochez la case correspondant à votre choix)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : MAIL:

ANNEE DE NAISSANCE :

N° DE LICENCE (pour les licenciées FFA seulement) :

CLUB (pour les licenciées FFA seulement) :

ENTREPRISE ou COLLEGE/LYCEE/CFA (pour les athlètes s'inscrivant au **challenge**
Entreprises ou **Collèges/Lycées/CFA** seulement) :

.....

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineures) :

Chèque (5 € pour la marche ou 7 € pour la course) à l'ordre de *US Camon Athlétisme* à retourner
à

Jean-Yves EVRARD
US CAMON ATHLETISME
26 RUE LAENNEC
80090 AMIENS

Possibilité de s'inscrire en ligne (à privilégier) sur le site www.uscathle.org/solidaire avant le 7
mars.



CERTIFICAT MÉDICAL pour les non licenciées

en vue de la participation à une course à pied de 5 km le 10 mars 2024

Je soussigné Docteur,

exerçant à certifie avoir examiné

Mlle, Mme, née le

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de la course à pied en compétition.

A, le

Signature :

NB : Le certificat médical peut être établi sur un autre document mais doit obligatoirement mentionner l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme *en compétition*

Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli avec son enfant mineure le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport. (formulaires en téléchargement sur le site www.uscathle.org/solidaire)

